



DÉCRYPTAGE DU BUDGET 2023

p.10

ACTION SOCIALE
Tout connaître sur l'AJPA
p.27

ENFANCE
Cap sur les séjours estivaux
p.32

Sommaire

- 4 RETOUR EN IMAGES**
- 6 TRAVAUX**
Les réalisations près de chez vous
Cimetière : point sur les travaux
- 8 VIE MUNICIPALE**
Journée de l'Europe
Budget 2023
L'actu du Conseil Municipal
Le Règlement Local de Publicité
- 15 PAROLES D'ÉLUS**
Accueillir les nouveaux arrivants
- 16 URBANISME**
Changement de clôtures : les codes à respecter
Non à un du parking poids lourds
- 20 ENVIRONNEMENT**
Jardinez, broyez, paillez !
Le poulailler communal
- 24 SÉCURITÉ**
E-escroquerie : optez pour la plainte en ligne
Sécurité routière : un feu récompense rue de la Gare
- 26 ACTION SOCIALE**
Prestations CCAS
Pourquoi faire appel à un conciliateur ?
Tout savoir sur l'allocation « proche aidant »
- 30 ENFANCE**
Des parents d'élèves très investis
Découvrez les séjours estivaux !
Du golf pour nos jeunes
- 36 CULTURE ET PATRIMOINE**
Les coups de coeur de la bibliothèque
Souvenirs de Survilliers
- 38 VIE ASSOCIATIVE**
Judo : un changement de Dam crucial
Direction la catalogne pour l'équipe élite de natation
- 40 AGENDA**
- 42 TRIBUNES POLITIQUES & ÉTAT CIVIL**



Chères Survilloises,

Chers Survillois,

Avec l'arrivée des beaux jours, cette édition printanière de notre magazine nous plonge dans les activités à venir que nous prendrons plaisir à partager ensemble dans les prochains mois.

J'aurais préféré m'étendre davantage sur cet heureux programme mais je ne peux faire l'impasse sur des décisions importantes que le conseil municipal a été amené à prendre pour faire face à la crise énergétique qui impacte concrètement les finances de notre ville.

Le contrat de transparence qui nous lie est le moteur du mandat que vous nous avez fait l'honneur de nous confier. Il est donc essentiel de partager avec vous toutes les informations, même celles qui sont plus difficiles.

En 2022, les effets des différentes crises se sont fait concrètement ressentir avec une inflation sans précédent dans le pays depuis 40 ans. Pour notre collectivité, cela se traduit par une hausse de l'ensemble des coûts mais surtout de ceux de l'énergie.

Dès l'été dernier, nous avons anticipé ces impacts en adoptant une gestion prudente et maîtrisée de l'ensemble de nos dépenses et en mettant en place un plan de sobriété pour notre commune. Ces mesures nous ont permis de limiter les impacts sur le dernier trimestre et nous permettent de poursuivre le programme d'investissements déjà initié depuis deux ans.

La suppression des services publics n'est pas une option pour notre ville.

Malgré cette gestion rigoureuse et la recherche de financements possibles auprès des partenaires territoriaux pour nos investissements, notre budget de fonctionnement doit faire face à **600 000 euros de dépenses supplémentaires uniquement liées à la hausse des tarifs de l'énergie (électricité et gaz).**

Et l'argent magique n'existe pas. Le constat est terrible : il manque 600 000 euros pour permettre la continuité des services publics.

Depuis le début de l'année, nous avons étudié toutes les options possibles pour trouver une solution à ce problème.

1. Devons-nous supprimer des services publics et si oui lesquels ? **Notre réponse est NON**

Notre village est particulièrement bien doté en services aux habitants pour une commune de notre taille et nous en sommes fiers ! **Leur suppression ne peut pas constituer une option pour notre équipe.** Aujourd'hui encore plus qu'avant, le besoin de proximité est fondamental dans notre société. **Fermer les services publics, c'est aussi agir de façon court-termiste, et cela ne fait que différer le problème.**

2. Devons-nous cesser nos investissements et renoncer aux améliorations que nous souhaitons pour notre village ? **Encore un fois notre réponse est NON.**



Ce serait une erreur colossale ! **Investir, c'est mieux préparer demain : rénover et valoriser le patrimoine, proposer des équipements... Les travaux d'aujourd'hui sont nos atouts de demain.** Je citerai pour exemple le programme pluriannuel de rénovation des éclairages publics au LED que nous avons initié dès 2018 : ce sont toutes ces actions qui nous permettent aujourd'hui de limiter la casse budgétaire en réduisant la facture d'électricité sur l'éclairage public.

Ces deux options ne constituent pas de solutions de bonne gestion pour le futur. Il faut rester lucide : **la hausse des coûts de l'énergie va s'inscrire dans notre budget de manière durable... Il convient donc de trouver une solution durable.**

En responsabilité, nous avons choisi le dernier scénario possible : celui de recourir au levier fiscal. Ce choix est douloureux mais le contexte nous y oblige. Depuis la suppression de la taxe d'habitation, le seul levier actionnable pour les municipalités est la taxe foncière que nous avons décidé de porter de 30,68 à 38% (nous nous rapprochons du taux moyen des villes du département : 39,28%). Cette augmentation de près de 8 points permet de dégager une ressource supplémentaire qui nous permettra de compenser le trou des 600 000 euros dus à l'élévation des factures énergétiques.

A plusieurs reprises, en conseil municipal et dans des tribunes, j'ai rappelé que **la suppression de la taxe d'habitation souhaitée par l'Etat était un leurre et en quelque sorte une tromperie pour les communes et les propriétaires.** L'illusion aura donc peu duré pour les propriétaires fonciers et je le regrette. Comme je l'ai bien précisé en Conseil municipal, si la situation le permettait un jour, nous ne nous interdirons pas de revoir cette situation.

Dans ce magazine, vous trouverez des informations précises consacrées à la gestion de notre commune. Vous découvrirez en outre, que nous avons gelé tous les tarifs des services périscolaires.

Bonne lecture !

Le Maire,
Adeline ROLDAO-MARTINS

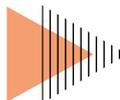
9 janvier : Remise des instruments de l'orchestre Démos Roissy Pays-de-France : un moment très attendu par les musiciens en herbe. Entourés de leurs animateurs et de leurs familles, les 14 jeunes se sont vus remettre un violon ou un alto dont ils auront la responsabilité sur les trois prochaines années. Fierté et excitation ont rythmé cette soirée où tout le monde s'est retrouvé pour parler de l'orchestre et de ses impressions. Tous les instruments distribués sont mis à leur disposition gratuitement par la Philharmonie de Paris. La Région Île de France finance les instruments des orchestres Démos sur son territoire.



21 janvier : 36^e compétition nationale de la Japon Karaté Association.

80 compétiteurs de 9 ans à plus de 40 ans, 16 arbitres et une dizaine de bénévoles ont fait de cet événement un beau moment de partage, où de jeunes talents se sont révélés sous l'œil attentif de l'entraîneur national et de son équipe. Comme à son habitude, la pratique du karaté shotokan s'est déroulée dans un climat de respect, valeur primordiale de cet art martial et dans une ambiance conviviale grâce à la bonne humeur des arbitres et bénévoles de la JKA et de la section karaté de l'Avenir de Survilliers.

Cette journée s'inscrit dans la préparation de la coupe d'Europe JKA qui se déroulera en Suisse du 30 avril au 1^{er} mai 2023.



8 février : Sept nouveaux chênes dans le parc de la mairie.

L'environnement et la préservation de nos forêts sont des causes importantes qui nécessitent une sensibilisation dès le plus jeune âge. Les enfants du centre de loisirs ont participé activement à la plantation de chênes dans le parc de la mairie, encadrés par l'équipe des espaces verts et la commission environnement. Arbres majestueux de nos forêts, ces chênes pédonculés s'inscrivent dans une démarche de neutralité carbone pour la commune.



18 février : Un moment magique à la Bergerie.

C'est dans une salle comble que Thomas Rembault, magicien, a émerveillé nombre de survillois ! Les petits comme les grands sont montés sur scène tout au long de ce spectacle interactif où quelques secrets de magie ont été révélés, pour le plus grand plaisir des spectateurs !

Une sortie à réitérer au plus vite !





25 février : *Concert Jazz des Soufull People.*

Dans un froid hivernal, le trio d'artistes de Soufull People est venu réchauffer l'ambiance de la Bergerie avec un concert de jazz qui mélangait classiques et compositions personnelles pour le plus grand plaisir des amateurs présents dans la salle !



11 mars : *Une boutique éphémère des « Cœurs survillois ».*

Alliant démarche responsable et solidarité, l'association Les cœurs survillois a monté une boutique éphémère à la mi-mars. Sur deux jours, c'est plus de 1000 articles qui ont été proposés et près de 500 ventes réalisées ! Un succès pour ces bénévoles qui espèrent pouvoir renouveler l'opération pour aider de nombreuses familles.



13 mars : *Le bus de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) s'installe à Survilliers !*

Des professionnels de santé (sage-femme, médecin et auxiliaire de puériculture) viennent sur notre village pour aider et accompagner les personnes grâce à des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans. Contraception, pesée de bébé, examens gynécologiques ... les spécialistes sont là pour vous conseiller et s'occuper de vous.

Le bus de la PMI sera à nouveau présent le lundi 15 mai devant la salle des fêtes : pensez à prendre rendez-vous au 06 31 02 09 21 !



14 mars : *Milord et Prince en balade.*

On pouvait les apercevoir de nouveau depuis quelques semaines pour notre plus grand plaisir, nos deux compères se sont réappropriés le parc de la mairie, avec leurs ramures qui repoussent, pour le plus grand plaisir de tous !

N'oublions pas que ce sont des animaux sauvages et que chacun doit respecter leur quiétude.

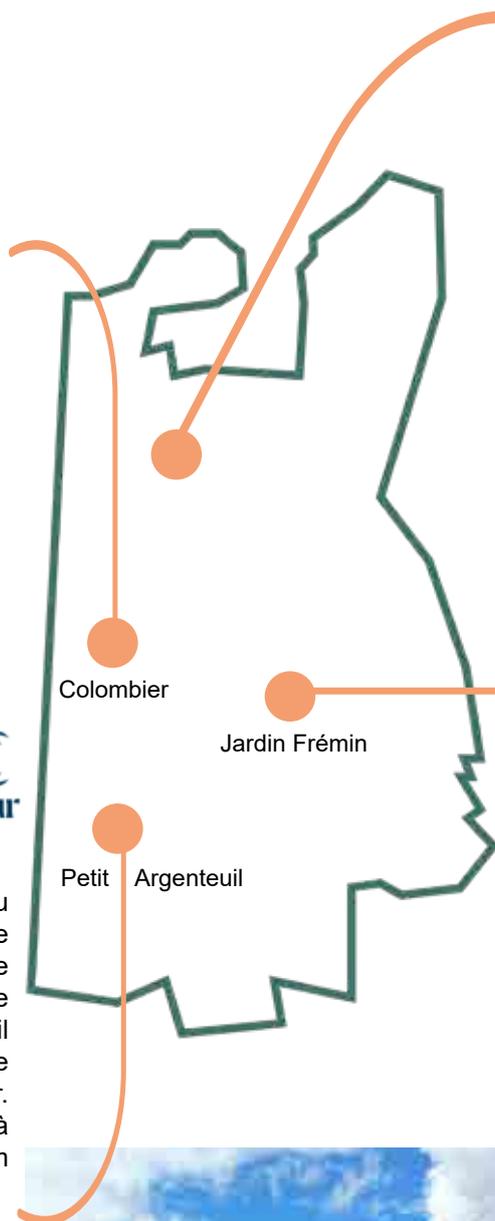
LES TRAVAUX PRÈS DE CHEZ VOUS



Le renouvellement des panneaux communaux suit son cours. Vous pouvez d'ores et déjà vous balader dans le bois de la Garenne du Houx et sur les sentiers de **la balade de Sorviller** avec la nouvelle signalétique.



Quand des bénévoles de la commission environnement entretiennent les chemins ruraux pour le bonheur des promeneurs : MERCI !



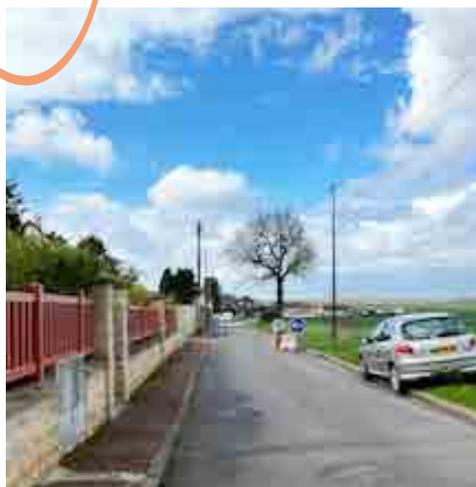
Dans le cadre de l'amélioration du réseau de distribution d'eau potable de la commune, nous vous informons que la Saur a entrepris des travaux dans le quartier du Petit Argenteuil. Du 3 avril au 28 août, les travaux ont pour but de renouveler les canalisations du secteur. Quelques coupures d'eau seront à prévoir pour une durée de 2h maximum durant cette période.

Durant les travaux, les parkings derrière le Cop Chantant et la rue des Bégonias ne seront plus accessibles pour permettre à la SAUR de stocker du matériel.

Les rues impactées par les chantiers sont le chemin des Essarts, rue des Bégonias, rue des Anémones, rue des Dahlias et rue des Camélias.



Le déploiement de la politique d'accès aux bâtiments pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) se poursuit à Sorvillers. La rampe installée à l'école du Jardin Frémin et celle de Romain Rolland garantissent désormais un accès sécurisé et aux normes permettant de se déplacer dans les établissements pour les élèves en situation de handicap.



LE CIMETIÈRE DE SURVILLIERS EN PLEINE RÉNOVATION



RENCONTRE AVEC FRANÇOIS VARLET, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES TRAVAUX.

Le cimetière poursuit sa transformation avec la réfection d'une partie des allées et la rénovation de certaines sépultures. Après le réaménagement du jardin du souvenir, la redéfinition des espaces paysagers, les allées du cimetière viennent d'entamer leur transformation dans le cadre d'un vaste programme pluri-annuel de travaux destinés à rénover notre cimetière.

Le Mag' : Pourquoi réaménager les allées du cimetière ?

Les travaux programmés sur le cimetière ont pour objectif de répondre à deux grands enjeux :

- ▶ Améliorer l'accessibilité des allées pour les personnes à mobilité réduite.
- ▶ Assurer une gestion écologique du cimetière tout en prenant en compte les usages du lieu.

Compte tenu des coûts engendrés par cette opération, ces travaux s'étaleront sur plusieurs années, selon un plan pluriannuel.



Le Mag' : Comment rendre le cimetière accessible tout en gérant les eaux pluviales ?

L'aménagement des allées qui, au premier regard, peut sembler « ordinaire », est plus complexe qu'il n'y paraît.

En effet, une solution classique d'allées goudronnées n'aurait pas permis une gestion optimale des eaux pluviales. Des allées en gravillons semblaient de fait plus appropriées mais représentaient une véritable difficulté pour garantir l'accessibilité du cimetière.

Il fallait donc concilier perméabilité du sol et accessibilité avec un matériau innovant. Le choix s'est porté sur un béton poreux qui permet à l'eau de s'infiltrer. Cette méthode novatrice, respectueuse de l'environnement, permet d'absorber 200 litres d'eau par m² et par minute. Le résultat « très minéral », répond aux normes environnementales. De plus, l'équipe des espaces verts a à cœur d'améliorer les aménagements paysagers du site.

Le Mag' : d'autres travaux sont-ils prévus ?

Oui, après le réarrangement d'un caveau temporaire et la restauration de tombes laissées à l'abandon et qui s'avéraient dangereuses.

Il est prévu prochainement l'automatisation de l'ouverture et de la fermeture de l'accès secondaire du cimetière, l'installation d'une signalisation et la restauration du portail d'entrée (sous réserve d'obtention d'une subvention).



MARDI 9 MAI : JOURNÉE DE L'EUROPE



Le 9 mai 1950, le ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman, a présenté sa proposition pour créer une communauté européenne qui a été le point de départ de l'Union européenne actuelle. Depuis lors, la Journée de l'Europe a été célébrée chaque année, avec des rassemblements, des débats et des cérémonies. Le 9 mai est également une journée pour célébrer le patrimoine culturel et historique de l'Europe. Il est aussi le moment de se rappeler de la contribution de l'Europe à la paix et à la prospérité mondiale et de s'engager à construire un avenir plus prospère et plus durable. En prévision de ce jour anniversaire, Le Mag' vous propose une immersion au cœur des fondements et des symboles de l'Europe.

LE DRAPEAU

Le drapeau européen est composé de douze étoiles dorées sur un fond bleu. Les douze étoiles représentent la solidarité et l'unité entre les douze pays membres fondateurs de l'Union Européenne. Elles sont disposées en cercle pour représenter l'harmonie et l'égalité entre les États membres et symbolisent la perfection, l'éternité et la spiritualité de l'Union Européenne. Le fond bleu du drapeau matérialise la paix, la sérénité et la stabilité. Enfin, le drapeau européen est souvent considéré comme une marque de solidarité et d'amitié entre les pays européens et de soutien à l'intégration politique et économique de l'Europe.



« UNIE DANS LA DIVERSITÉ », LA DEVISE DE L'UE

La devise de l'Union européenne est « Unie dans la diversité ». Elle exprime l'idée que les 27 États membres de l'UE sont unis dans leurs différences et leurs particularités culturelles, sociales et économiques. La devise souligne l'importance de la solidarité et de la coopération entre les États membres, et exprime leur volonté de travailler ensemble pour le bien-être commun. Elle est le symbole de l'unité et de la cohésion entre les pays européens, ce qui est essentiel pour promouvoir la paix et la prospérité sur le continent. De plus, « Unie dans la diversité » est une déclaration symbolique qui défend les valeurs fondamentales et les principes sur lesquels l'Union européenne est fondée, à savoir la démocratie, l'État de droit, le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement.

L'HYMNE

L'hymne de l'Union européenne est l'hymne le plus célèbre et le plus reconnu de l'Union européenne. Il est également connu sous le nom de « Hymne à la Joie ». Il a été écrit par le compositeur allemand Ludwig van Beethoven en 1824. L'hymne est basé sur le quatrième mouvement de la Neuvième Symphonie de Beethoven. La musique est considérée comme représentative des idéaux et des valeurs européens, ainsi que de l'esprit d'unité et de solidarité qui existe entre les pays membres de l'Union européenne. Le texte de l'hymne est une adaptation de l'œuvre poétique de Friedrich Schiller, Ode à la Joie. L'hymne est officiellement reconnu par l'Union européenne depuis 1985 et est souvent utilisé lors de cérémonies officielles et d'événements symboliques. Il est également utilisé par les institutions et les programmes de l'UE pour promouvoir et représenter leurs valeurs.



DÉCRYPTAGE BUDGET 2023 : UN BUDGET SOUS TENSION

La crise économique mondiale fait peser de grandes incertitudes sur la construction budgétaire 2023, ce qui rend l'exercice délicat. Le contexte n'est pas favorable : l'inflation renchérit les prix de tous les marchés publics (denrées et travaux) ; l'augmentation massive du coût de l'énergie pèse fortement sur les dépenses de fonctionnement à tel point que l'équilibre budgétaire se voit menacer.

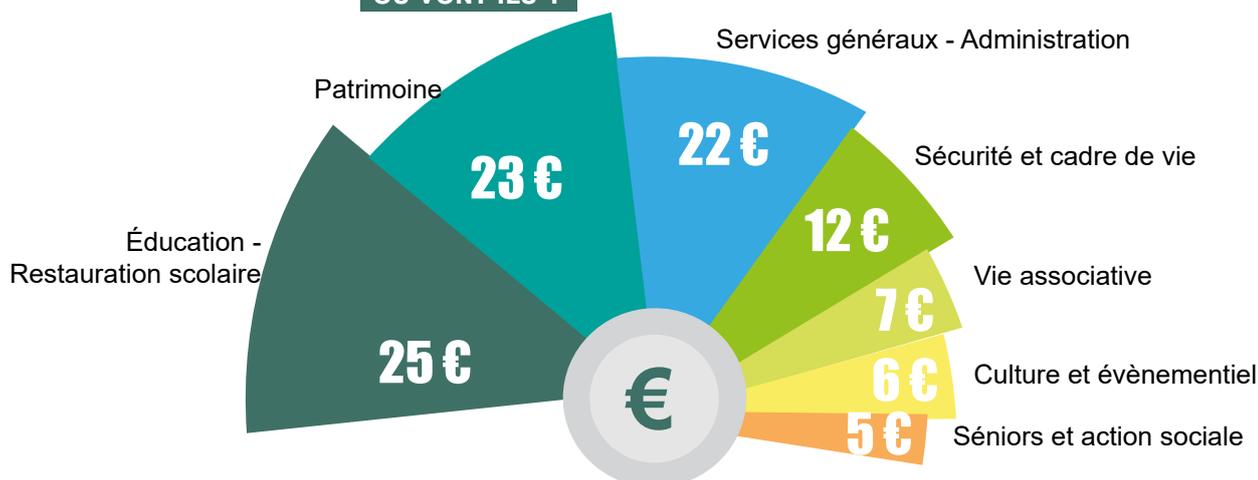
Le budget comprend deux sections (le fonctionnement et l'investissement) qui permettent de dissocier les opérations liées à l'activité courante des services de celles qui constituent des opérations d'équipement et qui impactent donc la valeur du patrimoine de la collectivité

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

derrière les chiffres, des services du quotidien

QUAND LA MAIRIE DÉPENSE 100€,

OÙ VONT-ILS ?



QUAND LA MAIRIE REÇOIT 100€,

D'OÙ VIENNENT-ILS ?



Impôts locaux	35 €	État	5,5 €
Produits des services communaux	6 €	Roissy Pays de France Agglomération	22 €
Excédents des années précédentes permettant l'autofinancement	16 €	Recettes de gestion (taxes aux concessionnaires, droit de mutation...)	15,5 €

En 2022, les dépenses maîtrisées et le plan de sobriété ont permis de dégager une épargne nécessaire au maintien de notre programme d'investissement.

En 2023, le budget prévoit des dépenses contenues à l'exception du budget énergie gaz et électricité +52% soit 600 000 € qui pèsent durablement sur les comptes de la ville.

FONCTIONNEMENT

5,4 M €

DÉPENSES

+ 16,7 %

par rapport à 2022

- ▶ + 600 000 € de gaz et d'électricité
- ▶ Maintien du niveau de la masse salariale (malgré les hausses décidées par l'État)



RECETTES

+ 1,7 %

par rapport à 2022

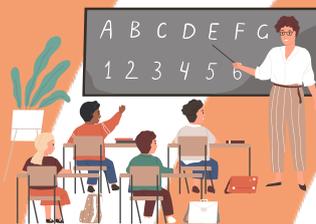
- ▶ 0% d'augmentation de la tarification périscolaire
- ▶ Création d'une taxe sur les logements vacants



AUGMENTATION DES
TAUX D'IMPOSITION POUR
MAINTENIR UNE QUALITÉ
DES SERVICES PUBLICS
PROPOSÉS



Une bonne
maîtrise
budgétaire
pour envisager
l'avenir



SURVILLIERS

11.4 M €

1.4 M €

Résultat excédentaire de fonctionnement 2020+2021+2022 (1,1M€) associé à une capacité d'autofinancement 2023 (0,3M€) permettant de dégager 1,4M€ pour poursuivre nos investissements sur le patrimoine.

INVESTISSEMENT

4,1 M €

Les principaux projets

TRAVAUX

1,8 M €

- ▶ Enfouissement des lignes électriques
- ▶ Réaménagement totale de la grande rue incluant une voie cyclable
- ▶ Petits travaux de rénovation énergétique dans les écoles
- ▶ Aménagement de la place des Tilleuls

VIE ASSOCIATIVE

1,2 M €

- ▶ Maitrise d'oeuvre (architecte) et première tranche de travaux de la Maison des sports

CULTURE ET PATRIMOINE

125 K €

- ▶ Maitrise d'oeuvre pour travaux de rénovation de l'Église St Martin (études)
- ▶ Travaux de rénovation intérieure du théâtre de la Bergerie

ENVIRONNEMENT

100 K €

- ▶ Mise en place de mobilier urbain (banc, poubelles ...)
- ▶ Plantations d'arbres et d'arbustes
- ▶ Création d'un espace de biodiversité à vocation pédagogique

CIMETIÈRE

71 K €

- ▶ Aménagements divers du cimetière : allées, rénovation des sépultures abandonnées, ossuaire, automatisation de la seconde entrée, etc..

SÉCURITÉ

52 K €

- ▶ Équipement en défibrillateurs pour tous les Établissements Recevant du Public (ERP)
- ▶ Poursuite de l'installation de dispositif visant à améliorer la sécurité routière

HANDICAP

24 K €

- ▶ Finalisation des travaux d'accessibilité dans tous les ERP

240 K €

- ▶ Remboursement du capital de la dette

De nombreux travaux pour mieux vivre ensemble

CHAQUE PROJET D'INVESTISSEMENT FAIT L'OBJET D'UNE RECHERCHE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE DIFFÉRENTS FINANCEURS PARTENAIRES (ÉTAT, CARPF, RÉGION, DÉPARTEMENT, ADEME...)



COMPRENDRE LE CALCUL DE LA TAXE FONCIÈRE : POURQUOI AUGMENTE-T-ELLE ?

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est un impôt local qui concerne les propriétaires d'un bien immobilier ou les usufruitiers.

Pour les particuliers, il s'agit essentiellement des locaux d'habitation, des sols des bâtiments, des parkings et des terrains formant une dépendance indispensable et immédiate à ces constructions.

La taxe foncière sur les propriétés bâties est établie pour l'année entière dans la commune où est situé le bien imposable et d'après la situation au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Ainsi, si vous êtes propriétaire au 1^{er} janvier, vous êtes redevable de cette taxe.

Il existe cependant des cas d'exonération de la taxe foncière, permanente ou temporaire. Cette exonération peut être due au profil et à la fragilité éventuelle du propriétaire : c'est le cas, par exemple, pour les personnes âgées aux revenus modestes, les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH), ou encore à des spécificités liées au bien en lui-même.

COMMENT EST CALCULÉE LA TAXE FONCIÈRE ?

Le mode de calcul de l'impôt associe la valeur cadastrale du bien et des taux votés par les collectivités territoriales (communes et intercommunalités).

► La valeur locative cadastrale correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué.

► Ce loyer est ensuite actualisé et revalorisé chaque année. L'abattement forfaitaire de 50 % permet de prendre en compte les frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation.

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION : QUELLES CONSÉQUENCES POUR SURVILLIERS ?

La loi de finances 2020 a supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) par étapes, progressant de 80% des foyers fiscaux en 2018-2020 à 100% en 2021-2023. Les communes ont reçu en 2021 la part de la taxe foncière perçue habituellement par le Département, rendant le nouveau taux cumulé de 29,03%.

Ce taux a été rehaussé de 1,65 point en 2022, atteignant 30,68%. Un coefficient correcteur a été appliqué pour compenser la suppression de la taxe d'habitation mais cette compensation établie sur la base de 2017 ne tient pas compte de l'évolution du nombre de logements des communes depuis 2020.

La perte de recettes estimée à Survilliers en 2023 est de 150 000 €. A noter que la taxe d'habitation est maintenue sur les résidences secondaires et les logements vacants, avec un taux qui était gelé jusqu'en 2023.



Survilliers, comme toutes les communes de France, doit faire face à de nouvelles dépenses de fonctionnement incompressibles liées à l'augmentation très importante des dépenses énergétiques et des matières premières (+ 52% pour 2023), des décisions gouvernementales en matière de revalorisation des salaires et du retard important du taux appliqué sur notre commune par rapport aux autres communes de catégorie comparable. Au total, ce sont 600 000€ qui manquaient dans les caisses de Survilliers pour boucler à l'équilibre le budget de notre commune.

Pour faire face à ces dépenses, la municipalité a proposé lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 de revoir à la hausse de 7,32 points le taux d'imposition de la taxe foncière sur la propriété bâtie. Le taux voté lors du dernier conseil municipal s'établit désormais à 38% pour l'exercice 2023. Cela équivaut à une augmentation moyenne d'environ 17,30 € par mois,

par foyer fiscal à usage d'habitation de type T3 (comprenant l'augmentation des bases décidées par l'Etat d'environ 4 € par mois). Sur la base des estimations fiscales prévisionnelles, cette augmentation permettra 600 000 € de recettes pour la commune (dont 150 000 € provenant de la hausse des bases décidée par l'État) lui permettant de maintenir son budget à l'équilibre.

Le Conseil Municipal a voté l'adoption des taux d'imposition pour l'année 2023 suivants :



	Taux 2022	Taux 2023
Taxe foncière (bâtie)	30,68 %	38 %
Taxe foncière (non bâtie)	113,20 %	113,20 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants	15,34 %	18,91 %

Le saviez-vous ?

En 2022, le taux moyen de la taxe foncière dans le Val d'Oise était de 39,28%.

Malgré cette augmentation, la ville restera dans les communes qui ont le taux de taxe foncière le plus bas du département en 2023.

MONTANT ESTIMATIF DE LA TAXE FONCIÈRE PAR TYPOLOGIE DE LOGEMENT

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Moyenne annuelle par habitation
Taux 2022 (30,68%)	450€	550€	680€	895€	1 100€	1 450€	855€
Taux 2023 (38% + hausse des bases décidées par l'État)	587€	718€	888€	1 168€	1 435€	1 892€	1 114€
Évolution annuelle en €	137€	168€	208€	273€	335€	442€	262€

MONTANT ESTIMATIF DU « GAIN DE POUVOIR D'ACHAT » SUITE À LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION PAR TYPOLOGIE DE LOGEMENT

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Moyenne de l'impôt annuel par habitation
Montants d'imposition 2019 (15,34%)	425€	530€	660€	865€	1 050€	1 350€	813€
Gain de PA annuel en € après application des nouveaux taux 2023	288€	362€	452€	592€	715€	908€	552€

► FINANCES

- Vote de clôture des comptes 2022 grâce à la présentation du compte de gestion et du compte administratif.

- Vote du budget primitif 2023 sur les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

- Attribution des subventions aux associations.

- Approbation de la révision de l'attribution de compensation versée par l'Agglomération en hausse de 43 000 € en 2023. La CARPF a souhaité soutenir ses communes exceptionnellement cette année pour faire face à la situation de crise énergétique.

- Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

► CULTURE

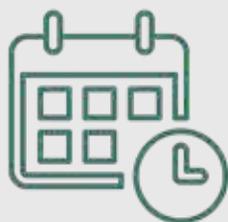
Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation du dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DÉMOS)

► TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Approbation de la charte d'engagement ÉcoWatt qui officialise l'engagement de la commune sur la sobriété énergétique.

Retrouvez tous les comptes rendus des conseils municipaux sur le site internet www.survilliers.fr rubrique « Ma ville »

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL



27
JUN

UN RÈGLEMENT POUR ENCADRER LA PUBLICITÉ À SURVILLIERS



Depuis plusieurs mois déjà, la municipalité travaille sur un Règlement Local de Publicité (RLP) afin de lutter contre la pollution visuelle en encadrant et contrôlant les affichages publicitaires sur le territoire de Survilliers.

Aujourd'hui, un règlement national s'applique. Il ne répond cependant pas à nos spécificités locales. Les enseignes se multiplient, sans cohérence globale, les affichages sauvages prolifèrent. L'équipe municipale a donc souhaité la mise en place d'un RLP ayant pour objectifs de :

- préserver le cadre de vie des survillois et l'identité de la commune,
- se doter d'un outil règlementaire cohérent et adapté aux enjeux urbains et patrimoniaux de chaque quartier,
- encadrer les dispositifs publicitaires afin d'améliorer leur qualité esthétique et environnementale,
- développer l'efficacité et la qualité des dispositifs commerciaux.

La mise en place de ce dispositif répond aux mêmes obligations qu'un PLU. La démarche est donc longue avant son application. Le travail est en cours !

Les publicités



Les enseignes



Les pré-enseignes



BIENTÔT UNE CÉRÉMONIE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Dans ce numéro *Survilliers Mag'*, Virginie SARTEUR, conseillère municipale missionnée sur la saison culturelle et l'accueil des nouveaux arrivants répond à nos questions.

Chaque année, du fait du renouvellement naturel de la population ou des nouvelles constructions, de nouveaux arrivants s'installent à Survilliers. Pour accueillir et faciliter leur intégration sur la commune, la municipalité a pour projet d'organiser une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants.

Le Mag' : Virginie, un message pour les nouveaux arrivants ?

S'installer dans une nouvelle commune et démarrer en quelque sorte une nouvelle vie, ce n'est pas toujours évident. Il faut trouver ses marques et se reconstituer un réseau social. Surveillez donc votre boîte aux lettres pour venir partager prochainement un bon moment ! Vous venez d'arriver à Survilliers, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du guichet de la mairie.

Virginie SARTEUR,
conseillère missionnée sur la
saison culturelle et l'accueil
des nouveaux arrivants



Pour vous inscrire : rendez-vous sur : www.survilliers.fr rubrique «Ma ville»

Le Mag' : C'est votre 1^e mandat en tant qu'élue, pourquoi vous êtes-vous présentée ?

J'habite Survilliers depuis que je suis toute petite et j'ai toujours eu envie de faire bouger les choses sur certains sujets tels que l'écologie, l'environnement ou encore les pistes cyclables. Alors que je n'avais jamais envisagé de me présenter sur une liste électorale, Sandrine Fillastre [Adjointe au Maire en charge de l'Éducation] et Adeline Roldao-Martins m'ont convaincue de rejoindre l'équipe et je me suis dit « Pourquoi pas ! ».



Le Mag' : Quel est le sens de votre mission sur l'accueil des nouveaux arrivants ?

Depuis le début du mandat je suis particulièrement impliquée de la commission environnement. La création de nouveaux logements, notamment avec le quartier de la Fosse Hersent, engendre l'arrivée de nombreux nouveaux administrés qu'il est important d'accueillir dans les meilleures conditions. Étant d'un naturel curieux et sociable, Adeline [Mme le Maire] a souhaité me confier des missions liées à l'accueil des nouveaux arrivants et à la culture. Je trouve ça naturel et cela me correspond bien ! J'aime découvrir de nouvelles personnes et m'investir dans des projets.

Le Mag' : Qu'avez-vous prévu pour l'accueil des nouveaux arrivants ?

La crise sanitaire que nous avons traversée les années précédentes ne nous a pas permis d'organiser la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants que nous avions prévue. Nous allons pouvoir remédier à cela rapidement. Avec les différents services concernés en mairie, nous travaillons sur un moment que nous souhaitons convivial au cours duquel nous pourrions partager, échanger et présenter notre commune aux derniers arrivés à Survilliers.

CHANGEMENT DES CLÔTURES : TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR !

Vous souhaitez rafraîchir votre clôture, la changer ou tout simplement en poser une pour délimiter votre propriété ? Certaines règles définies par le Plan local d'urbanisme (PLU) sont à respecter. Les clôtures peuvent être utilisées pour délimiter les propriétés, protéger les jardins et les animaux domestiques et fournir une certaine intimité. L'installation d'une clôture est soumise à des règles et réglementations strictes pour garantir la sécurité et la préservation de l'environnement.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CLÔTURES

Il existe de nombreux types de clôtures, chacun ayant ses avantages et inconvénients en fonction de l'utilisation et de l'environnement. Voici quelques exemples de types de clôtures courantes :

HAIES ET PLANTATIONS

Les clôtures végétales sont créées en utilisant des plantes qui poussent pour former une barrière de vie qui offre des avantages à la fois esthétiques et pratiques.

- ▶ favoriser la plantation de haies champêtres et brise-vent
- ▶ préférer une haie de charmille à feuillage marcescent à une haie persistante comme le thuya qui présente un aspect uniforme et assèche le sol
- ▶ respecter les distances minimum réglementaires de plantation par rapport à la limite de propriété :
 - 0,50 m pour une haie de moins de 2 m de haut
 - 2 m pour les arbres de 2 m et plus
 - pour les arbres et arbustes plantés en espalier de chaque côté d'un mur, il n'y a pas de distance réglementaire mais leur hauteur ne peut dépasser celle du mur.

MURS EN PIERRE

Les clôtures en pierre : une option de clôture durable et esthétique pour les propriétaires qui cherchent à améliorer la sécurité et la beauté de leur propriété.

- ▶ pour réparer un mur : observer le type de matériau utilisé, son appareillage, la qualité des joints.
- ▶ utiliser beaucoup plus de moellon que de mortier, surtout sur les murs non enduits dont l'aspect doit se rapprocher du montage en pierre sèche
- ▶ mettre en place des harpes en pierre si la longueur du mur est importante et des chaînages aux angles
- ▶ veiller à conserver la même mise en œuvre sur toute la hauteur du mur
- ▶ respecter le traitement de la pierre : bossage, layage...
- ▶ protéger de préférence la partie haute du mur par un couronnement en pierre, par un rang de tuile ou un chaperon maçonné cintré

GRILLES ET PORTAILS

Les grilles et portails peuvent être en métal ou en bois. Les clôtures en métal, comme les clôtures en fer forgé ou en aluminium, sont durables et résistantes aux intempéries. Elles peuvent également offrir un haut niveau de sécurité, mais peuvent nécessiter un entretien régulier pour éviter la rouille et la corrosion.

Les clôtures en bois, quant à elles, sont le choix le plus courants en raison de leur apparence naturelle et de leur facilité d'installation. Elles peuvent nécessiter souvent un entretien régulier pour résister aux intempéries et aux insectes.

- ▶ créer des grilles et des portails sobres, en ferronnerie ou en bois, avec des barreaux droits et fins
- ▶ entretenir les auvents charpentés
- ▶ les quincailleries et bois d'un même ensemble seront de la même couleur



Pour changer de clôture, il est important de bien vérifier le PLU de la commune avant d'entamer des travaux. Des réglementations en matière de hauteur, de matériaux et de positionnement des clôtures y sont inscrites et peuvent varier en fonction de la zone d'habitation. Par exemple, autour de l'Église Saint-Martin, patrimoine classé et protégé, certains aménagements sont à respecter pour ne pas dénaturer l'environnement immédiat de l'édifice.

Dans certaines zones, des règles spécifiques régissent le positionnement des clôtures. Par exemple, une clôture située à proximité d'une intersection ne doit pas bloquer la vue des conducteurs, au risque de provoquer des accidents. D'autres réglementations interdisent l'utilisation de certains types de clôtures, comme les clôtures électriques ou les clôtures barbelées, qui peuvent être dangereuses pour les personnes et les animaux.

Quoi qu'il en soit, dans tous les cas de figures, il est important de noter que l'installation ou le changement d'une clôture doit conserver le caractère historique du village et nécessite une **autorisation d'urbanisme**.



Vous avez un projet de changement de clôture ? N'hésitez pas à vous renseigner en mairie en prenant rendez-vous avec le service urbanisme :

urbanisme@mairiesurvilliers.fr
01 34 68 26 00

Le saviez-vous ?

Les clôtures peuvent avoir un impact sur les animaux, qu'ils soient domestiques ou sauvages !

Les clôtures peuvent limiter la mobilité des animaux sauvages en créant des barrières physiques, ce qui peut les empêcher d'accéder à leur habitat naturel et à leurs sources de nourriture. Cela peut avoir des répercussions négatives sur la santé des animaux, sur leur reproduction, sur leur migration ou sur leur interaction avec d'autres espèces.

Elles peuvent aussi, de manière occasionnelle, piéger des animaux qui tentent de les franchir, entraînant par la même occasion des blessures.

Cependant, elles peuvent également offrir une sécurité pour les animaux domestiques en les empêchant de se promener librement et d'entrer en contact avec des dangers potentiels tels que les routes ou bien des prédateurs.

Certaines, telles que les clôtures végétales, peuvent fournir un habitat pour les animaux sauvages en créant des zones de couverture et de nourriture. Les arbustes, les haies et les clôtures en bois peuvent également servir de refuge pour les oiseaux, les écureuils, les lapins et autres animaux.





NON AU PARKING POIDS LOURDS À L'ENTRÉE DU VILLAGE

Visible de l'autoroute ou du stade de football, un troupeau de moutons pâture paisiblement dans les espaces verts situés entre le siège de l'entreprise JPG et l'autoroute A1. Gérée de manière écologique et responsable, cette bande végétalisée qui donne un espace de « respiration » entre le trafic autoroutier dense de l'A1 et le village est en péril. Propriété d'un groupe qui gère entre autres des actifs immobiliers, la parcelle fait l'objet d'un projet inacceptable en entrée de village. Pour valoriser son foncier, le propriétaire, qui n'est pas JPG, prévoit d'y implanter un parking poids lourds de plus de 230 places : soit un va et vient quotidien de poids lourds à l'entrée de notre village !

Ce projet ne participe aucunement au développement du territoire et représente un irrespect total des habitants. Il artificialise les sols. Il s'implante sur un site avec des infrastructures routières non adaptées en contradiction avec le projet de voie cyclable prévu dans la prolongation de la grande rue et à proximité avec les habitations. On imagine déjà les nuisances de ce projet : dégradation des voiries, trafic encombré, circulation de poids lourds dans le village malgré l'interdiction... Certes il faut prévoir des parkings pour les poids lourds pour

éviter leur stationnement anarchique mais il ne faut pas les placer n'importe où et certainement pas en entrée de notre village.

La commune de Saint-Witz est également concernée par l'instruction du permis car une partie du terrain est située sur son territoire.

Le permis de construire a été refusé par Mme le Maire, par le Maire de St Witz ainsi que l'Architecte des bâtiments de France. Il fait aujourd'hui l'objet d'un recours.

“

Nous sommes formellement opposés à ce projet aux antipodes des enjeux actuels de la société.

Nous défendons les intérêts de notre ville et des survillois.

Nous refusons catégoriquement ce parking poids lourds qui ne présente aucun bénéfice pour les survillois et crée davantage de nuisances.

Suite au refus de permis, la société a déposé un recours.

Nous sommes déterminés à aller jusqu'au bout pour empêcher cet aménagement.

Nélie LECKI,
Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme

”



JARDINEZ, BROYEZ, PAILLEZ !

Taille des arbustes, haies... Savez-vous que les déchets verts représentent plus d'un tiers des apports en déchetterie ? Pour réduire ses déchets et avoir un beau jardin c'est possible, il suffit d'adopter des pratiques de jardinage simple en valorisant ses déchets verts. Voici quelques astuces !



BROYEZ

Après avoir taillé vos haies et vos arbustes, le volume de branchage obtenu peut être important. Le broyage est une solution écologique et économique qui permet de réduire les déplacements en déchetterie. Le principe ? Déchiqueter les déchets verts pour les réduire et obtenir du broyat qui pourra être utilisé dans votre jardin en paillage.

Vous souhaitez utiliser du broyat ? Plusieurs options sont possibles :

- ▶ louer ou acheter un broyeur
- ▶ pour les petites quantités, l'utilisation d'un sécateur est suffisante,
- ▶ des entreprises spécialisées existent
- ▶ certaines déchetterie ont une offre de broyage.

PAILLEZ

Une fois votre broyat obtenu, il ne reste plus qu'à pailler ! Le paillage est une technique simple qui consiste à disposer une couche de matériaux organiques aux pieds des plantes et arbustes de votre jardin ou de votre potager (tonte de gazon, paille, broyat ...).

Un jardin couvert d'un paillis sera plus facile à entretenir et vous fera gagner des heures de désherbage et d'arrosage !

5 BONNES RAISONS DE PAILLER

1. Améliorer, protéger et nourrir le sol
2. Limiter le développement des mauvaises herbes
3. Protéger les végétaux du froid
4. Conserver l'humidité du sol et limiter les arrosages
5. Réduire ses déchets et ses déplacements à la déchetterie

Les conseils du jardinier

Les branches de conifères de type thuyas, cyprès... ne doivent pas se mélanger au autres déchets végétaux. La raison est due à l'acidité. Tout conifère quel qu'il soit (ou déchets de ceux-ci) doit être réintroduit auprès des massifs composés de plantes dites de « Terre de Bruyère ».

La terre de Bruyère est une terre au PH acide, très faible en nutriments. Il existe une multitude de plantes pour ce type de terre : rhododendron, camélia, hortensia, érable japonais... Les branches de conifères améliorant l'acidité du sol, c'est donc une plus value pour ces massifs !





Nettoyons la ville!

Ensemble, rendons notre ville plus propre

Samedi 6 mai de 8h30 à 12h30 **Départ : Parc de la Marie**

Inscriptions à la grande collecte des déchets :
accueil@mairiesurvilliers.fr ou 01.34.68.26.00



L'heure CIVIQUE



VOISINS SOLIDAIRES
les bons côtés d'être à côté

UN POULAILLER S'INSTALLE BIENTÔT DANS LE PARC

Depuis plusieurs mois maintenant, vous pouvez observer un petit chantier dans le parc de la mairie. Si certains curieux sont venus glaner quelques informations, d'autres se demandent encore ce qui va se passer... Fin du mystère : c'est un poulailler qui va bientôt s'installer ! Cet enclos de 100 m² contiendra plusieurs cabanes et perchoirs et pourra accueillir une dizaine de gallinacées.

UN PROJET PÉDAGOGIQUE

Projet à vocation pédagogique issu du programme de mandature en 2020, le poulailler va enfin voir le jour par une collaboration entre la commission environnement, le Conseil Municipal des Enfants et les services techniques de la ville.

Les enfants de la commune pourront ainsi découvrir l'univers des poules de manière ludique en leur donnant à manger, entretenant leur enclos, ramassant les œufs et en les cuisinant lors d'ateliers à la maison des enfants.

UNE ORGANISATION RONDEMENT MENÉE

L'alimentation des poules est réglementée. Des mangeoires et des abreuvoirs seront présents dans leur enclos où du personnel communal viendra les nourrir tous les deux jours. La commune s'inscrit également dans une démarche de réduction des déchets. Ainsi, l'alimentation des poules sera constituée entre autres des restes alimentaires de nos écoles.



Le saviez-vous ?

Une poule consomme en moyenne 150 kg de déchet par an.

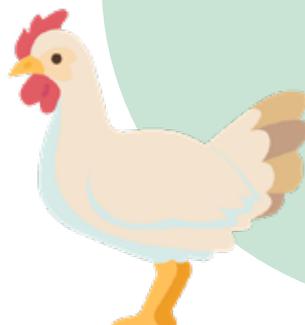
MAIS ... ET LES OEUFS ?

Le ramassage des œufs se fera cinq fois par semaine et seront stockés et datés dans un endroit sécurisé. Ils pourront être utilisés par les enfants lors d'ateliers culinaires pour les goûters dans les écoles ou bien à la maison des enfants.

Les races de poules choisies nous réservent quelques fantaisies ... Suspens, c'est une surprise !

À VOS IDÉES !

Baptisons nos poules,
envoyez vos idées à
communication@mairiesurvilliers.fr



Une permanence Sigidurs pour l'obtention de cartes de déchèterie aura lieu le **samedi 6 mai de 9h30 à 12h en mairie.**

Pour l'obtenir en quelques minutes, il vous suffit d'apporter les justificatifs suivants :

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- La carte grise du ou des véhicules susceptibles de venir sur les déchèteries

(L'ensemble des documents doit être au même nom.)



Cas particuliers :

Pour la carte grise du véhicule, le Sigidurs gèrera au cas par cas les situations particulières : véhicules de fonction, véhicules de location longue durée ou autre...

Pour les personnes sans voiture, à vélo, en moto, le Sigidurs s'engage à vous délivrer des cartes d'accès.

PERMIS DE CONDUIRE : LA RÉGION S'ENGAGE POUR LES JEUNES

La Région Île-de-France finance intégralement le permis B des jeunes Franciliens en formation ou suivis par une structure d'insertion professionnelle ou en recherche d'emploi en zone rurale ou dans un quartier politique de la ville. Et c'est sans avance de frais pour les bénéficiaires !

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tous les jeunes franciliens entre 18 et 25 ans inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle, et étant dans l'une des situations suivantes peuvent bénéficier de l'aide :

- ▶ Stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans une formation financée par la Région,
- ▶ Inscrits et suivis en mission locale, signataires d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), dont le projet professionnel nécessite l'obtention du permis,
- ▶ Signataires d'un contrat d'engagement jeune (CEJ),
- ▶ Demandeurs d'emploi résidant dans un quartier politique de la ville ou en zone rurale (définie au Pacte rural de la Région : communes de moins de 10.000 habitants hors métropole Grand Paris et communes d'un EPCI rural dont le siège est situé hors unité urbaine de Paris).

QUELLES DÉMARCHES FAIRE ?

La demande doit s'effectuer sur la plateforme régionale mesdemarches.iledefrance.fr par le jeune ou un représentant de la structure.

Les dossiers doivent être déposés complets pour pouvoir prétendre à l'aide. Les pièces justificatives suivantes doivent être fournies :

- ▶ Formulaire de demande en ligne
- ▶ Pièce d'identité en cours de validité
- ▶ Contrat de formation signé avec un organisme de formation dans le cadre d'un dispositif régional ou cerfa PACEA ou cerfa CEJ ou attestation d'inscription à Pôle Emploi.



COMMENT SE DÉCOUPE L'AIDE ?

Montant maximum de l'aide : 1.300€ (l'aide est versée dans la limite des crédits disponibles).

L'aide fait l'objet de 3 versements à l'auto-école :

- ▶ Un 1^{er} versement forfaitaire de 300€ vient valider la démarche de formation engagée, attestée par le contrat de formation avec l'auto-école,
- ▶ Un 2^e versement de 500€ pour la poursuite de la préparation à l'examen du permis de conduire conditionné à la transmission par l'auto-école du justificatif des heures/prestations réalisées dans le premier temps,
- ▶ Un 3^e versement de 500€ conditionné à la transmission des heures réalisées lors du 2^e et dernier temps.

Depuis le lancement du dispositif en 2022, le nombre de bénéficiaires a triplé. Plus de 2000 jeunes ont déjà pu bénéficier de cette aide !

Toutes les informations :

<https://www.iledefrance.fr/cheque-permis-de-conduire-pour-les-jeunes-en-insertion>



E-ESCROQUERIES : OPTEZ POUR LA PLAINTE EN LIGNE AVEC THESEE

Les arnaques en ligne sont nombreuses et parfois tellement subtiles qu'il n'est pas toujours simple de s'en rendre compte avant que le mal ne soit fait. Les victimes se multiplient. La police judiciaire a mis en place la plateforme Thesee qui vous permet de déposer plainte rapidement et facilement.

QU'EST-CE QU'UNE E-ESCROQUERIE ?

- ▶ Chantage en ligne : menaces en ligne de diffusion d'images ou de contenus portant atteinte à votre honneur.
- ▶ Faux acheteurs / Faux vendeurs : escroquerie suite à la vente ou l'achat d'un produit en ligne sur un site de petites annonces.
- ▶ Fausse location : escroquerie à l'occasion d'une demande de location en ligne
- ▶ Faux site de vente : achat sur un site de vente en ligne frauduleux.

▶ Arnaque sentimentale : lors d'une relation en ligne, vous êtes incité(e) par des moyens frauduleux à envoyer de l'argent.

▶ Ransomware : vos données (ordinateurs, téléphone...) ont été piratées et une rançon vous est demandée pour les récupérer.

▶ Piratage de compte : un ou plusieurs de vos réseaux sociaux, votre adresse mail ou autres comptes ont été piratés et de l'argent a été demandé à un de vos contacts en votre nom.



COMMENT FAIRE ?

Il vous suffit de vous rendre sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31138> rubrique « arnaque sur internet » et vous laisser guider !

Les informations communiquées dans le cadre de votre plainte sont récoltées, analysées et recoupées par des experts de la police judiciaire.

Après validation par un enquêteur, vous recevez tous les documents relatifs à votre plainte sur votre espace personnel.

Vous pouvez déposer une plainte anonyme !

ENSEMBLE, TRAVAILLONS POUR NOTRE SÉCURITÉ



QUI A LE DROIT DE VISUALISER LES IMAGES ?

La ville oeuvre au déploiement de la vidéo protection sur son territoire. Ce projet, ayant pour but la sécurité de tous, sera entièrement achevé en 2023.

Le dispositif communal fait l'objet d'une autorisation préfectorale sur des périodes de 5 ans au cours desquelles toute modification doit être autorisée par une commission départementale.

Le stockage des images est assuré sur 15 jours, conformément à la loi, et leur exploitation est règlementée.

Si les forces de l'ordre peuvent accéder en direct aux images, le visionnage après infraction nécessite une réquisition judiciaire. Il est donc impératif de déposer plainte rapidement après les faits pour rester dans le délai des 15 jours.

Il existe néanmoins différents motifs de refus de visionnage par la loi : sûreté de l'État, défense, sécurité publique, droit des tiers...

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : UN FEU RÉCOMPENSE RUE DE LA GARE

Dépassement de la vitesse autorisée en agglomération : ces incivilités récurrentes ne contribuent pas au vivre ensemble et peuvent même mettre en danger la vie d'autrui. Pour tenter d'apaiser la circulation en agglomération, des ralentisseurs ont déjà été installés dans le quartier du Colombier et le seront prochainement sur le chemin des Essarts. Rue de la Gare, route départementale, la municipalité s'est orientée sur l'installation d'un feu récompense.

Le feu vert-récompense a pour objectif de récompenser la conduite de l'usager dans le respect de la réglementation de la commune. Ce feu tricolore a été installé en bord de chaussée de la rue de la Gare au mois de mars dernier. Opérationnel une fois le consuel passé et la mise en service par Enedis, il régulera la vitesse de circulation de cet axe principal de la commune, très fréquenté.

Ce feu compte parmi les plus de 1000 feux récompense déjà utilisés en France métropolitaine. Il complète les autres dispositifs visant à réduire la vitesse des véhicules dans le village, pour la sécurité de tous et surtout celle de nos enfants.

COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Afin d'inciter les automobilistes à adopter la meilleure attitude sur la route, le système est basé sur un contrôle de la vitesse à l'approche de celui-ci. La mesure de la vitesse des véhicules est réalisée en continu par un radar muni d'un capteur placé en amont du feu. Une étude préalable détermine l'emplacement du radar et du feu qui doivent respecter certaines dispositions. Celui-ci le compare la vitesse autorisée de 50 km/h à celle détectée sur chaque véhicule.

Il restera, au rouge tant que le feu tricolore de récompense n'aura pas détecté un véhicule. Il passe automatiquement et instantanément au vert si la vitesse du véhicule est en dessous de la vitesse limite autorisée.

Le feu reprend son mode de fonctionnement classique (rouge, orange et vert) dès le passage d'un véhicule. Ce feu tricolore comportemental est donc un régulateur de vitesse de circulation idéal qui prévient les comportements dangereux de certains usagers de la route.



TOUTES LES DÉMARCHES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES.
NOUS ATTENDONS LA MISE EN SERVICE PAR ENEDIS.

Alors, rue de la Gare, et partout à Survilliers : ON RALENTIT !



UNE FACTURE À RÉGLER ? PENSEZ À LA CARTE BANCAIRE !

Plus de besoin de prendre votre chéquier ou de retirer des espèces pour régler les factures émises par la mairie. **Vous pouvez régler toutes vos factures enfance, école de musique et Séniors/CCAS par carte bancaire au guichet unique de la mairie !**

NOUVEAUTÉ : depuis décembre 2022, les factures de l'école municipale de musique peuvent également être payées en ligne, par carte bancaire via le portail famille.

LOGEMENTS SOCIAUX : CE QU'IL FAUT RETENIR

Si vous êtes majeur, de nationalité française ou détenteur d'un titre de séjour/résident valide et que vos revenus ne dépassent pas les plafonds de ressources, vous pouvez être éligible à un logement social.

Afin de pouvoir déposer une demande, vous devez :

- ▶ Avoir une pièce d'identité française ou un titre de séjour en cours de validité, ou un document attestant de la régularité de votre séjour.
- ▶ Ne pas dépasser un certain plafond de ressources selon la composition de votre foyer familial.
- ▶ Disposer d'un numéro de sécurité sociale pour le demandeur et vos co-demandeurs.

Vous pouvez tester votre éligibilité et faire votre demande de logement social en ligne, de façon autonome, depuis le site du Gouvernement :

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>



Vous devez impérativement compléter votre dossier avec des justificatifs (pièce d'identité, bulletins de salaires, attestation CAF, quittance de loyer, avis d'imposition...) Sans ces justificatifs, votre demande n'est pas considérée comme complète et vous ne pouvez prétendre à figurer sur les listes des demandeurs de logements sociaux.

Afin de compléter votre demande, vous pouvez utiliser la rubrique «précisions complémentaires» lors de l'étape de récapitulatif de votre demande. Ces informations seront partagées avec les bailleurs sociaux, mais ne garantissent pas une attribution plus rapide.

À NOTER : Chaque année, vous devez **obligatoirement renouveler votre demande de logement social**, sous peine d'être radié(e). Lors du renouvellement de votre demande, si votre revenu fiscal de référence est désormais supérieur aux plafonds de ressources, votre demande ne sera pas radiée.

À SURVILLIERS EN 2022

800

demandes

381

logements sociaux
sur la commune

10

logements sociaux
gérés par la mairie

CCAS

PENSEZ À VOUS INSCRIRE

- ▶ **Colis séniors de fin d'année**
À partir de 65 ans - inscriptions en mairie
- ▶ **Repas et goûters mensuels**
À partir de 60 ans - inscriptions en mairie

LES ANIMATIONS

- ▶ **Sortie à Paris**
Mercredi 24 mai - inscriptions en mairie
Bateaux mouches | déjeuner au restaurant | visite de l'Opéra

LES ACTIVITÉS

- ▶ **Gym douce**
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 11h
Gymnase de Survilliers
- ▶ **Atelier mémoire**
Le jeudi de 10h à 12h
Salle de Conseil - Hôtel de Ville
- ▶ **Initiation numérique**
Le vendredi de 10h à 11h - sur inscription

LES AIDES

- ▶ **Constitution de dossier pour logements sociaux**
Le CCAS peut vous accompagner dans le dépôt de votre demande de logement ou le renouvellement de celui-ci.

UNIQUEMENT sur rendez-vous, avec un dossier complet.

- ▶ **Constitution de dossier d'aide sociale**
APA, portage de repas, téléassistance, aide à domicile...
Sur rendez-vous

- ▶ Le CCAS est également là pour vous écouter, vous conseiller et si besoin, vous rediriger vers les organisme qui correspondent à vos besoins.

CONTACTS UTILES

Le CCAS vous reçoit sur rendez-vous

📍 Hôtel de Ville - 3 rue de la liberté

☎ 01 34 68 34 35

Édition 2023



RESTAURATION
SUR PLACE



Du 6 au 27 mai 2023

soyons *Sport* !
soyons *Engagés* !
soyons *Citoyens* !

Ensemble!

à *Survilliers*

Environnement
& Citoyenneté

► 6 au 14 mai 2023

Sport
& Vie associative

► 27 mai 2023

GESTION DES CONFLITS : PENSEZ AU CONCILIEUR !

Un conciliateur est une personne chargée de faciliter la résolution de conflits entre deux ou plusieurs parties. Son rôle est de permettre aux parties en conflit de trouver une solution amiable et mutuellement acceptable, sans engager un contentieux ou autre procès. Mais concrètement, comment cela se passe ? Le Mag' vous livre quelques clefs de compréhension.

QUELS SONT LES DOSSIERS TRAITÉS PAR LE CONCILIEUR ET SON CHAMP D'ACTION ?

Le champ d'action d'un conciliateur est large. Il peut traiter des dossiers qui relèvent du plan civil, de problèmes de voisinage, entre bailleurs, commerçants ainsi que des litiges entre employés et employeurs

Le conciliateur dépend du tribunal de proximité de là où il exerce et de là où vous habitez. Pour la commune de Survilliers, il s'agit du tribunal de Gonesse. **ATTENTION, un conciliateur ne traite aucun problème pénal lors des permanences.**

QUEL EST LE RÔLE DU CONCILIEUR ?

Le rôle du conciliateur commence par une évaluation de la situation. Il rencontre les parties impliquées dans le conflit et écoute leurs différents points de vue sur la situation. Il peut également recueillir des informations supplémentaires auprès de tiers, tels que des témoins ou des experts. Une fois que le conciliateur a une compréhension claire de la situation, il peut commencer à faciliter la communication entre les différentes parties.



PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC LA CONCILIATRICE MME LABSI

Mairie de Marly-la-ville,
sur rendez-vous au 01 34 47 46 46
► Un jeudi sur deux, de 13h30 à 18h

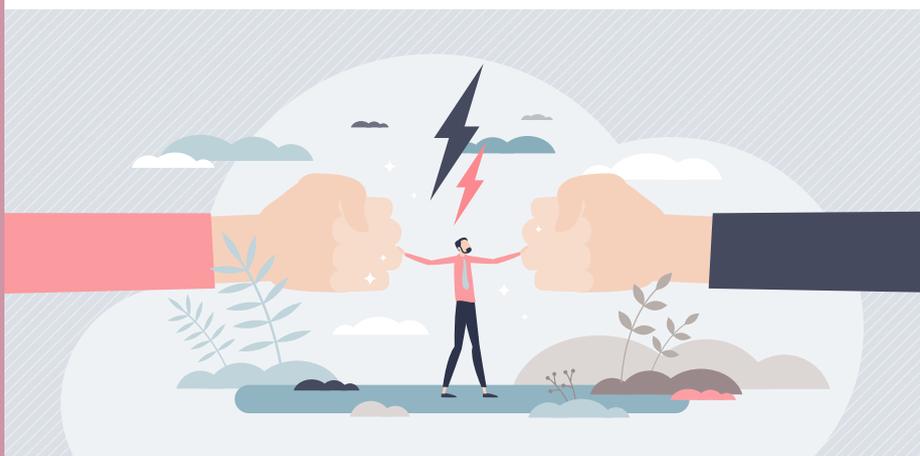
Mairie de Louvres,
sur rendez-vous au 01 34 47 34 34
► Tous les lundis de 13h30 à 17h30

Afin de mieux préparer le rendez-vous vous êtes invités à envoyer vos dossiers en amont pour que la conciliatrice puisse répondre le mieux à votre problématique :
nouria.labsi@conciliateurdejustice.fr

Plus d'informations :
<https://www.conciliateurs.fr/>

COMMENT CELA SE DÉROULE-T-IL ?

Le processus de conciliation est généralement structuré de manière à permettre aux parties de s'exprimer librement, tout en gardant le dialogue respectueux et constructif. C'est le professionnel de la médiation qui pose des questions pour clarifier les points de vue, aider à identifier les problèmes sous-jacents et proposer des solutions possibles. L'objectif est de permettre aux parties de travailler ensemble pour trouver une solution aux conflits qui les opposent en évitant la procédure juridique.



TOUT SAVOIR SUR L'ALLOCATION JOURNALIÈRE PROCHE AIDANT

L'AJPA s'adresse aux personnes qui arrêtent de travailler ponctuellement ou réduisent leur activité pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

CONDITIONS D'OBTENTION

LA PERSONNE AIDANTE DOIT :

- ▶ Être en activité professionnelle (*salarie public/privé ou d'un particulier employeur, travailleur indépendant, personne en formation professionnelle, demandeur d'emploi indemnisé ou représentant de commerce*)
- ▶ Être conjoint collaborateur d'une exploitation agricole ou d'une entreprise artisanale, commerciale, libérale ou agricole
- ▶ Avoir un lien étroit avec la personne aidée ou vivre avec elle
- ▶ Réduire ou cesser ponctuellement son activité professionnelle pour aider ce proche en situation de handicap ou de dépendance
- ▶ Avoir **demandé un congé proche aidant à votre employeur.**

DURÉE

L'AJPA est versée dans la limite de 66 jours sur toute la durée de votre carrière professionnelle. Vous pouvez prendre ces jours par demi-journée dans la limite de 22 jours par mois. Vous pouvez bénéficier de l'AJPA pour une ou plusieurs personnes aidées.

FAIRE SA DÉMARCHE

- ▶ Vous êtes allocataires : vous pouvez faire votre demande en ligne sur votre compte CAF, rubrique *simuler ou demander une prestation*
- ▶ Vous n'êtes pas allocataire : vous pouvez télécharger une demande AJPA dans la rubrique *Faire une demande de prestation > Accident de vie*. Néanmoins, vous devrez créer un espace personnel pour faire votre demande.

LA PERSONNE AIDÉE DOIT :

- ▶ Avoir un lien étroit avec l'aidant
- ▶ Habiter en France
- ▶ Avoir un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80% reconnu par la maison départementale des personnes handicapées.
- ▶ Être une personne âgée Gir I à IV et bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie.
- ▶ Être une personne invalide ou bénéficiaire de rentes d'accident du travail et de maladie professionnelle avec une majoration ou une prestation complémentaire de recours à une tierce personne.

MONTANT

Au 1er janvier 2023, les montants sont de :

- ▶ 62.44€ par journée
- ▶ 31.22€ par demi-journée.

À NOTER

- ▶ Chaque membre du couple peut bénéficier de l'AJPA. Dans ce cas, vous devez établir chacun une demande.
- ▶ L'AJPA est soumise au prélèvement à la source.



ASSISTANCE JURIDIQUE



Roissy Pays de France propose un service d'assistance juridique à distance par téléphone ou par mail. Une avocate répond à toutes vos questions du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30 sans interruption. Si vous souhaitez la rencontrer, une permanence est assurée en mairie le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h à 12h.

Maitre Sophie OLEJNICZAK répond à toutes vos questions en matière de :

- ▶ Habitation (troubles de voisinage, loyers, charges de copropriété...)
- ▶ Droit fiscal (impôts sur le revenu, Epargne, Plus-values...)
- ▶ Droit du travail (Modification du droit du travail, congés payés, transfert, congés maternité...)
- ▶ Défense du consommateur Famille (régimes matrimoniaux, filiation, donations, successions...)

PROCHAINES DATES : Samedi 13 mai & samedi 3 juin

REPRÉSENTANTS DES PARENTS UN LIEN INDISPENSABLE ENTRE

Restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles... le rôle des parents d'élèves est plus que jamais important. Les représentants des parents d'élèves sont les principaux partenaires de l'école et peuvent jouer un rôle sur des questions liées à la vie de l'école. Parents d'élèves à Survilliers : découvrez l'investissement de ces acteurs qui œuvrent pour le bien-être et le succès de nos enfants.



“

À chaque début d'année scolaire, il devient de plus en plus difficile de trouver des bénévoles pour le bureau de l'APES. A la rentrée de septembre, il ne restera qu'un seul membre sur trois car les enfants entrent en 6ème. Venez rejoindre l'équipe. On organise des projets sympas pour nos enfants dans une bonne ambiance. Pensons à nos enfants !

Christine LAMANDE, Présidente de l'APES

”

D'ÉLÈVES : L'ÉCOLE ET LES FAMILLES

Le rôle des parents dans la réussite scolaire de leurs enfants est souvent sous-estimé. Pourtant, l'implication des parents à l'école est essentielle pour le bien-être et la réussite scolaire des enfants.

En s'impliquant dans la vie scolaire de leurs enfants, les parents les aident à s'adapter à l'environnement scolaire : discussions avec les enseignants, participations aux activités scolaires, présence aux conseils d'école... sont autant de moments qui participent à l'épanouissement des jeunes.

A Survilliers, les représentants des parents d'élèves sont répartis en deux entités : une association, l'APES, qui regroupe les représentants des parents du Jardin Frémin et de Romain Rolland alors que les représentants de parents du groupe scolaire du Colombier sont indépendants. Deux entités avec un objectif commun : œuvrer pour le bien-être et la réussite des enfants !

Les représentants des parents d'élèves sont connus pour leur grand dévouement et leur implication dans le fonctionnement des écoles. Ils sont à l'origine de l'organisation de la kermesse des écoles du mois de juin. Cette kermesse connaît toujours un grand succès grâce aux nombreuses actions déployées à cette occasion : mise en place des stands de jeux, organisation d'une tombola qui permettent de divertir les enfants. L'édition 2023 s'annonce prometteuse avec des moments précieux de détente et de plaisir entre copains et en famille.

Si la kermesse est l'évènement phare de l'année, de nombreuses autres actions menées par les représentants des parents d'élèves rythment l'année scolaire. Régulièrement, des ventes sont organisées à la sortie des classes : les box goûter pour l'école Romain Rolland, des gâteaux, bonbons ou pochette surprise pour le groupe scolaire du Colombier. Les fonds récoltés permettent d'offrir de nouveaux équipements aux écoles. L'année dernière, l'APES a financé, à titre d'exemple, 6 cages de football.

1^E CONSEIL POUR LE CME DE SURVILLIERS



Le 14 février 2023, nos jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants de Survilliers ont tenu leur premier Conseil. Une expérience inédite pour ces jeunes citoyens qui a mis en avant leurs aspirations et leurs propositions sur des projets précis, tels que le développement des activités sportives, l'amélioration d'internet à l'école ou encore le développement d'initiatives durables.

Ce premier CME a débuté par une présentation de chacun et une explication de l'organisation et du déroulé d'un conseil municipal. Il leur a été remis un petit livret citoyen sur lequel ils ont travaillé durant cette séance. Les enfants ont ensuite été invités à présenter leurs propositions et leurs souhaits. Les jeunes citoyens ont émis des idées très concrètes sur la création de nouveaux évènements à destination des enfants ou sur le développement d'actions civiques et citoyennes sur la commune.

Ce premier conseil municipal des enfants a été un véritable succès. Nos jeunes citoyens ont pu s'exprimer et faire part de leurs idées et de leurs souhaits pour leur commune. Les propositions qu'ils ont formulées seront prises en considération et contribueront à animer la vie locale.

INSCRIPTIONS POUR LES SÉJOURS D'ÉTÉ

Chaque année, le pôle éducation travaille sur le programme des activités estivales qui seront proposées aux enfants de la commune. Ce travail effectué très amont de l'été a pour objectif de proposer la découverte de paysages nouveaux et d'activités ludiques et divertissantes adaptées à l'âge des enfants.

Ces séjours estivaux sont pour les enfants des occasions de vivre des expériences inédites avec les copains durant la période des grandes vacances. Les inscriptions ouvriront le 9 mai prochain.

Découverte de la Moselle, Conquête du far west et mini séjour à la ferme pour les plus jeunes : voici un aperçu du programme des 3 séjours proposés.



INFORMATIONS PRATIQUES

- ▶ Inscriptions ouvertes jusqu'au 9 mai,
- ▶ Les dossiers de candidature sont disponibles sur www.survilliers.fr et en mairie.
- ▶ Les réponses seront apportées après la clôture des inscriptions.

PRÊT POUR LES VACANCES ?

DU 17 AU 23 JUILLET
36 places - fin CE1 jusqu'au CM2

PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DE LA MOSELLE

**Équitation
Activités sportives inédites
Permaculture
Animaux
Visite à Metz**

INSCRIPTIONS EN MAIRIE dès le 27 mars

Survilliers

LA NATURE POUR TOUS

17 au 23 juillet – fin CE1 jusqu'au CM2 – 36 places

Les vacances apprenantes sont une excellente occasion pour les enfants de découvrir de nouvelles choses et de s'éloigner un peu de leur routine quotidienne. Cette année, la thématique «la nature pour tous» qui rythmera ce premier séjour estival de la saison.

Au cours de ces vacances, les enfants pourront apprendre à identifier les différentes espèces d'arbres et de plantes, à se familiariser avec les animaux de la ferme et à reconnaître les oiseaux et les insectes. Ils apprendront également à respecter et à protéger la nature, à comprendre les différents écosystèmes et à comprendre le cycle de l'eau et des saisons.

Les enfants participeront à des activités de plein air telles que le vélo-rail, le jardinage, l'équitation et de multiples activités sportives innovantes ! Ils auront également l'occasion de goûter à des aliments locaux.

Les enfants seront encouragés à découvrir, à respecter et à protéger l'environnement tout en développant une plus grande conscience de la nature qui les entoure.

Offrez à votre enfant des vacances inoubliables en pleine nature !



DU 19 AU 26 AOÛT 2023

À LA CONQUÊTE DU FAR WEST

À LA CONQUÊTE DU FAR WEST

19 au 26 août – fin CE1 jusqu'au CM2 – 32 places

Les vacances sont faites pour que les enfants s'amuse et se divertissent. Pourquoi ne pas leur offrir une expérience unique et passionnante en leur proposant des vacances au Far West ?

Lors de leur séjour, les enfants pourront se plonger dans l'univers des cowboys et des indiens grâce à de nombreuses activités. Ils pourront découvrir les costumes traditionnels du Far West et participer à des jeux de rôle pour vivre l'aventure. Ils pourront également créer des attrapes rêves, des totems et même faire de l'accro-branche !

Les veillées sont des événements enrichissants qui ravissent généralement les enfants et sont une excellente manière de les faire s'amuser et de leur offrir une activité divertissante qui sauront les séduire !

32 places
fin CE1 jusqu'au CM2

Domaine de Laleu
Lubersac (19)

INSCRIPTIONS EN MAIRIE

dès le 27 mars - dossiers
disponibles sur www.surveilliers.fr



LA MAISON DES ENFANTS PROPOSE

BIENVENUE À LA FERME !



UN MINI-SÉJOUR DE VACANCES DU 31 AOÛT AU 1ER SEPTEMBRE 2023

FERME D'ÉCANCOURT (95)
18 PLACES DE GS AU CE2
2 ANIMATRICES

DÈS LE 27 MARS - DOSSIERS
DISPONIBLES SUR WWW.SURVEILLIERS.FR



EN ROUTE VERS LA FERME

31 août et 1^{er} septembre – Grande section jusqu'au CE2 – 18 places

Les séjours à la ferme sont des vacances idéales pour les enfants. Ils peuvent se plonger dans un environnement naturel tout en apprenant l'importance de la vie agricole. Ces séjours offrent aux enfants des occasions uniques de découverte et d'apprentissage, tout en s'amusant et en développant leur intérêt pour la nature et les animaux.

À la ferme d'Écancourt dans le Val d'Oise, ils pourront apprendre à nourrir les animaux et à leur donner à boire, à ramasser des œufs et à nettoyer leurs enclos et à participer à de nombreuses activités de découverte.

Une petite bulle de deux jours qui fera du bien autant aux parents qu'aux enfants !

50 SCOLAIRES DE SURVILLIERS INITIÉS AU GOLF GRÂCE À L'AGGLO !

**Roissy
Pays de
France**
AGGLOMÉRATION

Niché au cœur de la Vallée verte, entre Vaud'herland et Roissy-en-France, le golf international de Roissy est le fruit d'une coopération de longue date entre notre Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la ville de Roissy-en-France. Grâce au financement de l'agglo, les scolaires peuvent s'initier à ce sport gratuitement tout au long de l'année. Les enseignants sont formés et peuvent ainsi enseigner aux élèves la pratique du golf. C'est avec un réel engouement que la commune a souhaité faire profiter de ce projet d'initiation aux jeunes de la commune.

UN PROGRAMME SCOLAIRE DE GOLF UNIQUE EN FRANCE

Roissy Pays de France propose un cycle de 7 séances aux élèves de CE2. Deux classes de l'école élémentaire du Colombier se sont rendues au Golf de Roissy sept semaines consécutives pour découvrir et s'initier à sa pratique.

Les deux enseignants, M Marty et Mme Calloustian, ont ainsi accompagné leurs élèves dans la bonne humeur et l'engouement général. Divisés en petits groupes, ils ont pu pratiquer le golf de manière ludique à travers des ateliers

pédagogiques mais aussi découvrir son histoire et les connaissances théoriques spécifiques à cette discipline.

Les enfants attendent maintenant avec impatience l'olympiade de juin où les autres écoles participantes du projet vont se réunir pour réaliser le grand parcours en intégralité. Une découverte saluée tant par les enseignants que les élèves sur ce sport qui mêle nature et agilité.

UN GOLF DURABLE ET OUVERT À TOUS

L'équipement bénéficie d'un programme de gestion de l'eau optimisé, avec stockage des eaux de pluie dans des bassins et système de dépollution naturelle par oxygénation et phytoépuration. Des capteurs permettent de déterminer les besoins exacts du gazon pour rationaliser la gestion de l'eau.

Le Golf international de Roissy est public, chacun peut accéder à l'équipement ainsi qu'au parcours pédagogique de 6km.

VOUS SOUHAITEZ VOUS AUSSI VOUS INITIER AU GOLF ?

Du 17 mars au 1er mai, les initiations gratuites sont proposées au Golf International de Roissy. Des cours de 2h d'initiation sont encadrés par des enseignants diplômés d'État qui vous

guideront à travers les techniques de base, les règles du jeu et les stratégies à adopter sur le parcours. Comment s'inscrire ? C'est simple : RDV sur <https://jouer.golf/initiations> !

CETTE balle VA CHANGER VOTRE vie!

**EN CE MOMENT
INITIATIONS GRATUITES
SUR PRÈS DE 100 GOLFS
INSCRIVEZ-VOUS !**

BLUEGREEN UGOLF



“

C'était super ! J'ai bien aimé découvrir un nouveau sport, comment se placer...

Ce serait bien si on pouvait en refaire ! Miguel-Angel,

J'ai bien aimé découvrir le golf. Le grand parcours était bien et on a pu tirer très fort ! Nous avons même appris à choisir les différents fers, c'était très intéressant. Wassila

”

SOUVENIRS DE SURVILLIERS : DE HIER À AUJOURD'HUI !

RUE CHARLES GABEL, DES HABITATIONS INTEMPORELLES



Fondateur et premier directeur de la Nouvelle Cartoucherie de Survilliers (NCS) en 1903, Charles Gabel était décrit comme un homme d'un abord sévère, dur pour lui et pour les autres au travail, mais bon et sensible. Il était très estimé de son personnel.

Dès l'implantation de l'usine à Survilliers, Charles Gabel fait entreprendre la construction de 200 logements à faible loyer pour pouvoir loger son personnel.

Petite particularité, l'architecture de ces habitations se distinguait selon le grade de l'employé auquel elles étaient attribuées.

En fonction du grade (chef de service, sous-chef ou ouvrier), le niveau de confort n'était pas le même : les pavillons de chef de services, simples ou doubles, étaient en pierres taillées avec des briques en décor, équipés d'une salle à manger, d'un salon et d'une salle de bain. Les pavillons doubles pour sous-chefs étaient équipés d'une salle à manger et d'une salle de bain tandis que les maisons des ouvriers avaient un coin cuisine et une chambre.



SOUN DEMBELE ARRIVE À SURVILLIERS !

« Très bon spectacle, Soun est captivant et très proche de son public. »

Après avoir puisé sa force dans les comedy clubs parisiens, Soun nous livre un premier spectacle aussi introspectif qu'efficace.

Dans la plus pure tradition du Stand-Up, il vous embarque dans son monde, armé d'un micro, pour vous faire mourir de rire.

Punchliner et improvisateur né, Soun maîtrise toutes les palettes de l'humoriste moderne. En bref, il vous attend sur scène et vous dit : **See you soun !**

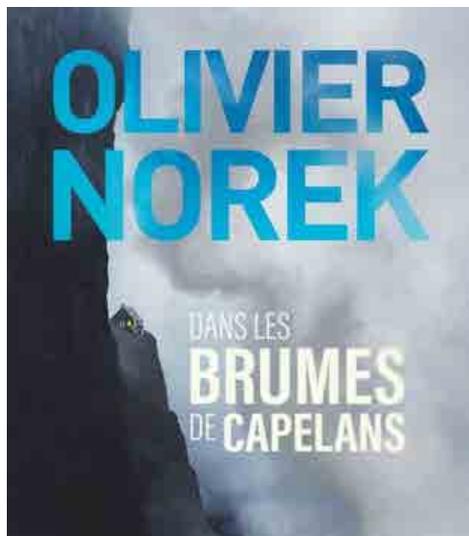
ONE-MAN-SHOW
 SAMEDI 15 AVRIL
 Théâtre de la Bergerie | Entrée unique : 10 €
 Survilliers - 20h00 | À partir de 10 ans
 Réservations au 01 34 68 16 85

LES COUPS DE COEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE



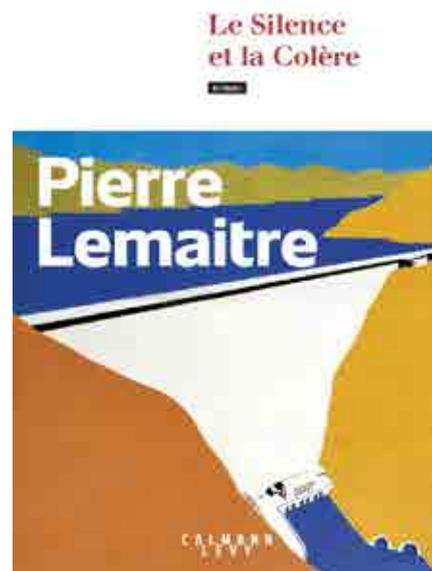
Urgentiste et mère de deux enfants, Jenna est habituée au stress. Mais à la pression quotidienne, s'ajoute depuis plusieurs mois un harceleur. Un jeune homme est là, près de chez elle ou de son travail qui la prend en photo et qui semble la suivre à la trace. Elle reçoit régulièrement des mails menaçant de s'en prendre à ses enfants ainsi que des poupées désarticulées sur son perron. Ses collègues reçoivent, eux-aussi, des mails malveillants à son égard et la police n'avance guère dans ses recherches. Jenna est sur le point de craquer quand, un jour, arrive aux urgences un jeune homme victime d'un accident sur la voie publique. Celui-ci, gravement blessé et plongé dans le coma, semble à sa merci et, une fraction de seconde, Jenna voit là l'occasion de se débarrasser de son harceleur. La peur pourrait-elle changer de camp ? Jenna franchira-t-elle la ligne rouge ? Un thriller haletant de bout en bout. Deuxième roman publié en France de Lauren North qui s'attache à chaque fois à révéler le côté sombre des relations familiales.

Toi qui me guettes de Lauren North (Marabout – 08/2022)



C'est avec beaucoup de plaisir que l'on retrouve le capitaine Coste, de la Police Judiciaire de Seine-Saint-Denis, dans un nouvel opus. Les lecteurs l'avaient quitté il y a 6 ans déjà, dévasté par la perte d'un membre de son équipe, ils le retrouvent sur l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon. Exilé sur ce bout de terre entre le Groënland et Terre-Neuve, Coste est devenu « peseur d'âmes » pour le programme secret défense de protection des témoins et des repentis. Petit à petit, Coste s'est reconstruit avec ce travail qui l'affranchit de tout affect puisqu'il interroge des mafieux et autres criminels. Jusqu'au jour où la mission est différente : il doit accueillir Anna, séquestrée pendant 10 ans et dont le ravisseur est en cavale. Anna est une survivante, neuf autres victimes du tueur sont mortes. Qu'a-t-elle accepté pour survivre ? Quelle était sa relation avec son bourreau ? Autant de questions que Coste va devoir poser lors d'une série d'entretiens avec la jeune femme. La rencontre de ces deux personnages participe à la réussite de ce roman, autant que l'atmosphère qui se dégage de cette île noyée dans la brume. Lorsqu'un avion atterrit avec à son bord une personne enregistrée sous une fausse identité, une traque haletante commence, parsemée de rebondissements. Décidément, Olivier Norek frappe fort encore une fois ! Son roman est percutant, les dialogues sont « aux petits oignons » et l'intrigue passionnante. M. Norek, récidivez !

Dans les brumes de Capelans, Olivier NOREK



Dans ce deuxième opus de la nouvelle trilogie de Pierre Lemaître, nous retrouvons la famille Pelletier et leurs enfants au début des années cinquante. Les parents sont restés à Beyrouth tandis que Jean, François et Hélène poursuivent leur carrière respective à Paris. Cette fois-ci, l'auteur met en avant une décennie charnière, entre modernité et archaïsmes. Il dresse le portrait d'une France certes libérée mais encore en piteux état économiquement. Un pays en reconstruction où l'on se passionne pour les faits divers, la boxe et où on s'émerveille du progrès technique. Des thèmes nouveaux apparaissent : la place de la femme dans le monde du travail, l'avortement et l'émergence de grands magasins populaires. Ce récit qui se lit comme un feuilleton, toujours ponctué par l'humour omniprésent de l'auteur, est un incontournable de ce début d'année.

Le silence et la colère de Pierre Lemaître (Ed. Calmann-Lévy – 01/2023)

JUDO : UNE NOUVELLE CEINTURE NOIRE À SURVILLIERS



Le judo, art martial japonais alliant pédagogie physique, mentale et morale, a été importé en France dans les années 30. Le club de Survilliers propose un judo traditionnel qui repose sur une pratique dite « loisirs » ainsi qu'un enseignement de Jujitsu (self défense). En parallèle, il forme également des combattants interrégionaux et fait de la formation des judokas à la ceinture noire un objectif majeur du club.

DU NOUVEAU CHEZ LES CEINTURES NOIRES

Ninon ARCHIMÈDE a débuté le judo à Survilliers à l'âge de 7 ans. Lycéenne, elle garde une place importante pour le sport qu'elle pratique avec le même sérieux que ses études. Non seulement qualifiée au championnat d'Île-de-France, grâce à sa troisième place départementale, elle a finalisé sa ceinture noire de la plus belle des manières en remportant le tournoi du Plessis Robinson, un tournoi coté chez les cadets.

Cette prometteuse judoka n'a pas fini de faire la fierté de son club et de Survilliers !

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Ils sont nombreux à s'être lancés sur le chemin de la ceinture noire et continuent à s'investir dans les tournois et championnats locaux pour gravir les échelons. Ainsi, Erwan vient de terminer 2^e au championnat départemental des juniors tandis que Titia est qualifiée pour les championnats d'Île-de-France des cadets.

De beaux résultats en perspectives !



NATATION : STAGE INTENSIF POUR L'ÉQUIPE ÉLITE

UNE IMMERSION SPORTIVE

Comme presque chaque année, le club de natation de l'ASN Louvres Roissy Surveilliers et son groupe élite a eu la chance de participer à un stage du 18 au 26 février 2023 à Calella (proche de Barcelone en Espagne). Ce centre d'entraînement performant accueille tout au long de l'année des clubs français, étrangers et des sélections nationales.

Lors de cette semaine intensive, les 14 nageurs du groupe élite et leur coach ont au programme deux entraînements de natation par jour ainsi que 6 entraînements en salle de musculation durant le séjour entrecoupés de footings.



UN OBJECTIF TECHNIQUE

Un tel stage permet de gagner énormément de temps sur le travail technique et foncier mais aussi de développer les qualités de vitesse, d'explosivité et de cohésion de groupe entre les plus jeunes et les plus âgés. Pour un nageur s'entraînant habituellement 3x par semaine, la semaine de stage représente plus de 5 semaines de travail en condensé !

Ce type d'organisation tient particulièrement au club et à ses encadrants pour booster les performances et créer des liens forts entre les membres de l'équipe. Au retour, les nageurs comme les parents sont ravis d'une telle expérience et ont déjà hâte de repartir.

Désormais, place aux performances lors des prochaines compétitions !



Avril

Samedi 15 à 20h
ONE MAN SHOW
Soun Dembélé

Théâtre de la Bergerie
Tarif : 10 €
Réservation : 01 34 68 16 85



Samedi 22 à 20h
Dimanche 23 à 15h
THÉÂTRE
Vol de Nuit

Théâtre de la Bergerie
Entrée : 10 €
Tarif -12 ans : 5 €



Mai

Lundi 1er de 8h à 18h
BROCANTE
du comité des fêtes



Samedi 6 à 8h
NETTOYONS LA VILLE
Parc de la mairie



Samedi 6 à 20h
CONCERT CLASSIQUE
Théâtre de la Bergerie



Lundi 8 à 9h45
COMMÉMORATION
Départ de l'Hôtel de Ville



Samedi 6 à 8h30
NETTOYONS LA VILLE
Départ parc de la mairie

Samedi 13 et dimanche 14
ENSEMBLE À SURVILLIERS
Week-end environnement
et citoyenneté
Restauration sur place
Stands pédagogiques gratuits

Samedi 27
ENSEMBLE À SURVILLIERS
Fête des associations
Stade de Survilliers
Restauration sur place



Juin

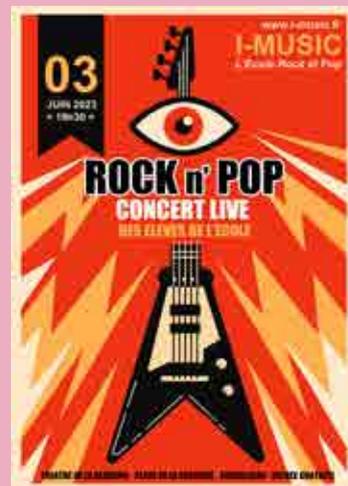
Vendredi 2 - Matin
CROSS
des écoles
Parc de la mairie



Vendredi 2
FÊTES DES VOISINS
Prenez le temps de
rencontrer vos voisins !



Samedi 3 à 20h30
CONCERT
par I-MUSIC
Théâtre de la Bergerie
Entrée libre



Samedi 10 à 17h
CONCERT DES ÉLÈVES
 Théâtre de la Bergerie
Entrée libre



Samedi 10 juin à 17h

16/17/18/23/24

THÉÂTRE
Les Tréteaux
 Théâtre de la Bergerie



Samedi 17 à 19h
FEU DE LA ST JEAN
 Parc de la Mairie
Restauration sur place



PARC DE LA MAIRIE | RESTAURATION SUR PLACE | 19H

Samedi 17 de 10h à 14h
KERMESSE
 des quatre écoles
 Parc de la mairie



Mercredi 21 à 18h
FÊTE DE LA MUSIQUE
 Place de la Bergerie
Restauration sur place



Samedi 24
GALA DE GYM
 Gymnase



Juillet

Lundi 3
OLYMPIADES
 des écoles
 Stade



Samedi 8
Retraite aux flambeaux
 Parking des Grands Près

du 07 au 16
Fête forraine
 Place de l'Église

Jeu 13 à 23h
Feu d'artifices + Bal
 Stade et Place de la Bergerie



Vendredi 14 à 9h45
COMMÉMORATION
 Départ de l'Hôtel de Ville



Septembre

Samedi 2 de 10h à 16h
FORUM
 des associations
 Place de la Bergerie



Forum
 des associations
02.09
2023

Place de la Bergerie
 de 10h à 16h

15/16/17/22/23
THÉÂTRE
Légende
 Théâtre de la Bergerie



du 25/09 au 15/10
THÉÂTRE
Festival Petit tout petit
 Théâtre de la Bergerie
Entrée libre



Un village, une équipe

RER D : ça avance... (trop) lentement !

Parler du sujet des transports en temps de grève peut paraître aventureux mais cette période ne fait finalement qu'exacerber une situation d'ordinaire bien compliquée.

Pour nombre d'entre nous, le RER D est le moyen de transport principal pour se rendre au travail ; en somme, un outil essentiel de notre quotidien.

En temps « normal », il est commun que des trains soient annulés et je n'évoque pas ici les retards fréquents.

La ligne D enregistre 3 fois plus de fréquentation qu'en 1995 ; c'est aussi la ligne la moins ponctuelle d'Ile de France (taux de ponctualité à 83% soit 3 points de moins que sur le tronçon de Villers le Bel), en dégradation continue. Notons que cet indicateur ne prend pas en compte les annulations de trains prévus à H-24. Pour les usagers c'est un véritable enfer ! Tous les salariés ne télétravaillent pas, tous les étudiants ne suivent pas leurs cours en visio...

Depuis plusieurs années, les élus du territoire alertent sur cette situation qui se dégrade dans une perspective où la population est amenée à augmenter au nord de la ligne.

Ile de France Mobilités et SNCF nous annoncent de gros investissements sur la ligne avec les RER NG en service dès le 2nd semestre 2024 : trains plus capacitaires, plus performants, plus modernes et plus confortables. C'est un progrès...mais le confort me semble moins prioritaire que la régularité et la ponctualité ! Avoir l'assurance d'aller travailler sans stress supplémentaire me semble la priorité.

D'autres avancées technologiques sont annoncées pour améliorer le trafic, le temps de parcours : Nextéo et ATS+. Mais sur des horizons lointains... La ligne D passe toujours en dernier.

Dès ma prise de fonction, j'ai poursuivi un combat de longue date : la demande de retournement des trains en gare de Survilliers Fosses qui permettrait une meilleure continuité du service sur le nord de la ligne. Au début, ce n'était qu'un pavé dans la marre. A l'annonce de l'arrêt de la ligne Picardie Roissy en gare de Survilliers-Fosses, j'ai renouvelé ma demande en ajoutant la nécessité de connexion entre le RER D et ces lignes. Il y a 9 mois, nous semblions avoir été entendus. Le 28 mars dernier, nous avons eu la confirmation de l'inscription au schéma directeur du « terminus provisoire = possibilité de retournement » en gare de Survilliers Fosses... Une petite victoire ! Petite car là encore les échéances sont très longues... Chacun peut comprendre que les travaux sur de telles infrastructures sont coûteux et longs... mais tout de même... 2030....

Ce qui est le plus irritant c'est qu'aucune alternative, solution « de secours » ne soit envisagée, malgré nos demandes, et notamment la mise en place d'un système de bus d'urgence depuis Goussainville dans les nombreux cas où les trains ne circulent plus sur le haut de la ligne.

Autre petite victoire la confirmation de financement par l'état de la prolongation nécessaire pour la mise en place de la passerelle ville à ville : la gare sera accessible pour les survillois via une passerelle derrière le Lidl.

Les travaux du Picardie Roissy devraient démarrer au premier trimestre 2024. Les travaux ne se feront pas sans dégradation de service... Peut être pouvons-nous caresser l'espoir que nos enfants puissent bénéficier d'un service de transport en commun digne de ce nom. Dans l'attente, je poursuis mes actions de lobbying.

Avec tout notre engagement,
Adeline ROLDAO-MARTINS



Survilliers authentique

Bus le dimanche : engagement pris, promesse tenue !

Depuis mon élection au Conseil départemental en 2015 j'ai à cœur de m'engager pour nos mobilités, et notamment pour la desserte de Survilliers.

Nous avons obtenu en 2019 des transports en semaine jusqu'à minuit contre 20h00 auparavant. La ligne de bus 9501 reliant la gare de Survilliers à Roissy a augmenté ses amplitudes et circule désormais le samedi. Une demande qui a subi de nombreuses réticences et qui, au vu de son succès, m'a servi aujourd'hui d'argument pour demander un service dominical. Ce sera donc chose faite, dès la rentrée. Valérie Péresse, présidente de la Région et d'Ile-de-France Mobilités, a accédé à ma demande pour répondre aux besoins des habitants du secteur. Dès la rentrée de septembre 2023, la ligne 9501 circulera donc aussi le dimanche.

Un nouveau service pour désenclaver nos villes et villages utile à tous. Les jeunes et moins jeunes, pour le travail ou pour des occasions particulières : l'offre de transports en commun doit être plus performante et plus régulière de surcroît autour d'une plateforme aéroportuaire et par définition ses horaires décalés. Ile-de-France Mobilités, va offrir également le service « Noctilien » qui sera proposé d'ici à la fin de l'année pour desservir l'axe

Gare du Nord jusqu'à la gare de Survilliers de nuit et en desservant les communes de la ligne D. Au sujet du RER, les nouvelles rames sont actuellement dans les usines et devront circuler sur notre ligne d'ici un an. Gageons que la régularité soit enfin au rendez-vous !

En termes de mobilités et de circulation douces, le Val d'Oise maille son territoire. Cette année c'est un budget de 6 millions d'euros qui y sera consacré. Les premières réalisations sortent de terre comme vous avez pu le constater entre Survilliers et Fosses le long de la D922 pour rejoindre la gare ou entre Louvres et « Jarvil » ... D'autres projet sont à l'étude dont la liaison vers Saint-Witz que les survillois pourront emprunter.

Ces avancées améliorent le quotidien de chacun, c'est tout le sens de notre action.

Pour l'équipe, **Anthony Arciero**
Conseiller départemental du Val d'Oise
Christine Sede, Laëtitia Alaphilippe, Nelly Gicquel,
Daniel Benagou, Djey Di Kamara, Conseillers municipaux.



HOMMAGE À JEAN-CLAUDE RYKAERT, UN HOMME PASSIONNÉ

Jean-Claude Rykaert nous a quitté le 1er mars dernier à l'âge de 73 ans.

Figure appréciée et d'une profonde bonté, Jean-Claude s'est installé à Survilliers avec sa famille en 1978, village dans lequel il s'est rapidement plu. Epoux aimant, père formidable, c'était un homme de partage. C'est tout naturellement qu'en 1983 il a rejoint l'association de maquettisme, le CIAMARS, à laquelle il a consacré, chaque semaine de son temps libre pour créer, fabriquer, construire reproduire... mais aussi aider les autres membres dans leurs projets. Il était toujours prêt à donner un coup de main, à offrir des conseils ou à partager ses connaissances avec les débutants, à leur transmettre des qualités précieuses : patience et persévérance !

Au fil des années, Jean-Claude est devenu une véritable figure emblématique de l'association. Sa patience, son dévouement et son amour pour les maquettes ont inspiré de nombreux membres, jeunes et moins jeunes. Il a su transmettre sa passion pour les maquettes à des générations entières ! Jean-Claude était toujours présent lors des événements organisés par l'association. Il était fier de présenter ses propres maquettes, et de voir celles des autres membres exposées au public. Il était heureux de voir que les maquettes pouvaient susciter l'admiration et l'émerveillement de tous.

Il y a quelques années, Jean-Claude s'est lancé dans une réplique de la Mairie avec pas moins de 5185 allumettes et des heures de travail méticuleux ! Il a généreusement offert son œuvre à la commune. Jean-Claude merci !

Sa passion et son dévouement sont des exemples pour tous ceux qui ont eu la chance de le côtoyer.



Mme Sylvie Rikaert et ses enfants sont très touchés et remercient les personnes présentes à l'hommage fait à M. Rykaert Jean-Claude le 9 mars 2023 au cimetière de Survilliers.

État civil

Ils nous ont quittés

Jean BADER, 97 ans
le 4 février 2023,

Sandrine MONTEIRO, 53 ans
le 7 février 2023,

Mauricette YUNC, 95 ans
le 14 février 2023

Carmen MAFFRAY, 98 ans
le 25 février 2023

Jean-Claude RYKAERT, 73 ans
le 1^{er} mars 2023

Yvette MONTAGNE, 83 ans
le 9 mars 2023

Jacques JOURET, 87 ans
le 12 mars 2023

Patrick LEMAIRE, 55 ans
le 15 mars 2023



38^e édition de la

Brocante

de Survilliers

LUNDI 1^e MAI 2023

8h - 18h



RESTAURATION
SUR PLACE

